

LA SÉCURITÉ EN MER #1

EN DEÇÀ DES 300 MÈTRES - LA BAINNADE EN TOUTE QUIÉTUDE

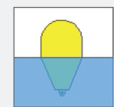
LA MER, UN ESPACE DE LOISIRS

- Je respecte les autres usagers de la mer
- Je respecte les balisages
- Je pratique la plongée sous-marine et je me signale
- Je ne jette rien en mer

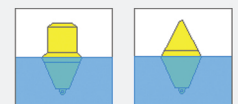
EN PADDLE

- Je m'éloigne des nageurs
- Ma planche est attachée à ma cheville
- Je vérifie la météo avant de partir

LES BALISAGES



Bouée des 300 mètres



Bouées de balisage de chenal

DANS LE CHENAL

Vitesse limitée à 5 nœuds



CONTRAVENTIONS

Les plus courantes applicables : de 38€ à 1500€, et à partir de 3750€ pour les délits.



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

LES PAVILLONS DE LA PLONGÉE SOUS-MARINE

Si je pratique la plongée sous-marine de loisir ou chasse sous-marine de loisir, je pense à me signaler avec une des bouées ci-dessous :



Pavillon Alpha



Pavillon rouge avec diagonale blanche



Croix de St André

En collaboration avec la gendarmerie maritime